Niveau(x) d'enseignement: I Numéro EDUQ : 8270713
Centre d'intérêt: 260

Charbonneau, Marie.

Analyse de la clientèle C.E.C.M. fréquentant les institutions privées pour enfants en difficulté d'apprentissage et de comportement / Marie Charbonneau. -- [Montréal : Commission des écoles catholiques de Montréal] Service de l'adaptation, 1979.
54 f. en foliation multiple ; 28 cm.

Cote Dewey: 371.9'09714/C469a Cote LC: LC/3984.2/.03

Descripteur(s): *Education spéciale *Enfance inadaptée *Difficulté d'apprentissage *Enseignement privé *Ecole privée *Caractéristiques de l'établissement *Clientèle *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau)

Identificateur(s) de nom: *Centre François-Michelle (Montréal, Québec) *Centre académique Fournier Enr. (Montréal, Québec) *Centre Enseignement vivant Inc. (Montréal, Québec) *Clinique pédagogique de Montréal (Québec) *Ecole Vanguard Québec Ltée (Montréal, Québec) *Centre d'intégration scolaire (Montréal, Québec)

L'étude examine la situation des établissements privés, reconnus d'intérêt public, qui bénéficient d'ententes avec la CECM en ce qui concerne le placement d'enfants en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Elle est à situer dans le contexte de l'énoncé de politique ##L'Ecole québécoise##, suivant lequel l'organisation des services éducatifs pour les enfants en difficulté doit favoriser l'accessibilité à un système public d'éducation. Sont décrits l'organisation matérielle et pédagogique des établissements privés, les services professionnels qu'ils offrent, leurs caractéristiques particulières et le type de clientèle qu'ils accueillent.

Six établissements sont pris en considération: le Centre François-Michelle, le Centre académique Fournier, le Centre Enseignement vivant, la Clinique pédagogique de Montréal, l'Ecole Vanguard et le Centre d'intégration scolaire. Des entrevues avec des professionnels de ces établissements ont permis d'en apprécier les caractéristiques et d'étudier les cas de 199 élèves qui y sont inscrits. Un questionnaire (reproduit en annexe) et une feuille annexe portant sur les motifs de référence en institution, les objectifs pédagogiques et de comportement visés ainsi que les services reçus par l'enfant ont été utilisés à cette fin.

Constatant qu'il existe des enfants que la CECM ne dessert pas, faute de ressources et d'effectifs professionnels, le rapport formule deux recommandations principales: 1. à court terme, il faudrait qu'une personne prenne en charge tout le dossier "Institutions privées", afin qu'il y ait une suite à la démarche entreprise avec chacun des centres sur le vécu scolaire actuel des enfants; 2. à long terme, il faudrait prévoir des centres spécialisés de la CECM qui regrouperaient les enfants ayant besoin de services professionnels intensifs. Un aperçu des

conditions de fonctionnement de tels centres de jour est ensuite présenté.

Type de document: r
Région(s) administrative(s): 063
Auteur de l'analyse: jr

E D U Q 8270713

Service de l'Adaptation

Analyse de la clientèle C.E.C.M. fréquentant les institutions privées pour enfants en difficulté d'apprentissage et de comportement

Marie Charbonneau
octobre 1979

Table des matières

	Pages
Introduction	1
1.- Contenu du projet	
a) matériel	2
b) clientèle visée	3
c) déroulement de la démarche	3
2.- Description des Institutions privées: Organisation matérielle et pédagogique	4
a) Le Centre François-Michelle	5
b) Le Centre académique Fournier	6
c) Le Centre Enseignement vivant	7
d) La Clinique Pédagogique de Montréal	8
e) L'école Vanguard	9
f) Le Centre d'Intégration scolaire	10
3.- Les services professionnels	11
4.- Caractéristiques particulières des Centres	17

Pages

5.- Analyse dynamique de la population 20

6.- Conclusions et recommandations 26

ANNEXES

Introduction:

L'énoncé de politique et le plan d'action sur l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage stipule que l'organisation des services éducatifs pour les enfants en difficulté doit favoriser

> "l'accessibilité à un système public d'éducation qui dispense une éducation de qualité dans le cadre le plus normal possible pour chaque enfant" (1)

De plus, c'est "aux commissions scolaires qu'incombe la responsabilité première d'offrir des services éducatifs appropriés à tous les enfants d'âge scolaire de leur territoire" (2); la Commission des Ecoles catholiques de Montréal a mis sur pied un projet visant l'étude de la clientèle placée en institution privée reconnue d'intérêt public par le Ministère de l'Education jouissant d'ententes avec la C.E.C.M. (3). Ces ententes se font à partir de certaines procédures d'admissibilité (4).

Le ministère est informé de l'existence d'un tel projet et des objectifs que nous poursuivons (5).

---

(1) L'école Québécoise P. 6
(2) Idem
(3) Annexe 1
(4) Annexe 2
(5) Annexe 3.2

1.- Contenu du projet

a) Matériel

L'objectif principal visé par le projet, soit l'étude de la clientèle placée en institution privée, nous a amené à chercher un matériel qui nous permettrait d'obtenir un portrait dynamique du vécu scolaire et social de l'enfant. Il ne s'agissait pas pour nous de tenter de faire une analyse clinique de la clientèle. Notre but premier est de quitter le modèle médical en s'attachant davantage à ce que l'enfant "fait" et non à ce qu'il "est". De plus, le geste de référer suppose que comme C.E.C.M., nous attendons des institutions privées une complémentarité à nos services.

Nous avons donc utilisé un questionnaire rédigé par le service de psychoéducation de la région centre, en colllaboration avec d'autres services (1). Une feuille a été annexée afin de connaître le motif de référence en institution, les objectifs pédagogiques et de comportement que les centres visaient pour l'année en cours ainsi que les services que l'enfant recevait effectivement (2).

(1) Annexe 4.2
(2) Annexe 4.1

b) Clientèle visée: Tous les enfants placés en institutions privées n'étant pas desservis par la C.E.C.M. et dont les coûts de scolarisation étaient défrayés par la C.E.C.M.

L'enfant était référé dans les institutions suite au dépistage que chacune des régions administratives de la C.E.C.M. organisait ou encore par certains organismes du Ministère des Affaires sociales ou des milieux hospitaliers.

Une bonne proportion de la clientèle placée en institution privée jouit d'entente avec la C.E.C.M. mais un certain nombre n'est pas connu des services même si elle fait partie du territoire de notre commission scolaire. (1)

Ceci est explicable en partie: souvent la scolarisation de l'enfant dans un centre privé est un choix des parents ou d'un autre organisme; aucun financement C.E.C.M. n'est alors accordé puisque le critère de complémentarité des services ne s'applique pas pour ces élèves.

L'annexe 3.3 nous présente le nombre d'enfants touchés par le projet.

c) Déroulement de la démarche

Chacune des institutions fut d'abord contactée afin d'informer les milieux de l'existence et des objectifs du projet. Une rencontre permettait de présenter plus en détail les modalités de travail.

(1) Annexe 3.1

L'entente était à l'effet que chacun des professeurs puisse être rencontré afin de recueillir les données les plus pertinentes concernant le vécu scolaire de l'enfant. Les professionnels non-enseignants pouvaient nous informer des motifs de référence et des services parapédagogiques reçus par chacun des enfants. Il est certain qu'un tel procédé demandait une disponibilité de la part des personnes en place afin que les résultats nous soient accessibles dans les délais prévus par l'échéancier du projet.

2.- Description des Institutions privées: organisation matérielle et pédagogique - 1978-79

Par le biais des rencontres, il nous a été possible de voir comment se faisait l'organisation matérielle et pédagogique des centres. Nous avons pu voir quelles étaient les fonctions de chacun des professionnels ainsi que les particularités de chacune des institutions visitées.

A- Le Centre François-Michelle:

- Population: Enfants de type "déviations multiples"
- Effectifs: 75 enfants
- Ententes C.E.C.M.: 57 enfants

*Moyenne d'âge: 11.1 ans entre 6 et 16 ans

- Personnel enseignant:
  - . 10 titulaires
  - . 1 professeur en rééducation pédagogique
  - . 1 professeur d'éducation physique
- Organisation scolaire 1978-79:
  - . 1 classe de "pré-requis à l'élémentaire"
  - . 2 classes d'enfants "psychotiques"
  - . 6 classes regroupées selon l'âge, etc.

*La moyenne d'âge est calculée avec la population C.E.C.M. seulement.

B- Le Centre Académique Fournier:

- Population: Enfants de type M.S.A. (mésadaptation socio-affective), ayant des retards académiques

- Effectifs: 90 enfants

- Ententes C.E.C.M.: 25 enfants

- Moyenne d'âge: 10.6 ans entre 8 et 14 ans

- Personnel enseignant:

  . 10 titulaires
  . 2 conseillers pédagogiques chargés de récupération
  . 2 éducateurs spécialisés chargés des activités para-scolaires

- Organisation scolaire:

  . 1 classe de premier cycle axée principalement sur l'académique

  . 1 classe de deuxième cycle axée principalement sur l'académique

  . 7 classes de regroupement à partir de critères d'âge et de type de difficultés

C- Le Centre de l'Enseignement vivant:

- Population: M.S.A. et/ou retards pédagogiques graves

- Effectifs: 90 enfants

- Ententes C.E.C.M.: 53 enfants

- Moyenne d'âge: 11.7 entre 9 et 14 ans

- Personnel enseignant:
  . 10 titulaires
  . 4 éducateurs spécialisés
  . 1 conseiller pédagogique

- Organisation scolaire: Les classes sont formées à partir de critères facilitant le regroupement (âge, type de difficulté)

D- La Clinique Pédagogique de Montréal:

- Population: Enfants ayant des troubles d'apprentissage
- Effectifs: 76 enfants
- Ententes C.E.C.M.: 9 enfants
- Moyenne d'âge: 12.12 entre 12 et 14 ans
- Personnel enseignant:
  - 10 titulaires
  - 1 professeur de musique
  - 1 professeur d'éducation physique
- Organisation scolaire: Regroupement selon les âges et les niveaux académiques

E- L'Ecole Vanguard:

- Population: Enfants ayant des troubles graves d'apprentissage et/ou de comportement

- Effectifs: Anglais 30 - Français: 61

- Ententes C.E.C.M.: 22 enfants

- Moyenne d'âge: 10.5 entre 8-14 ans

- Personnel enseignant:

  . 6 titulaires français

  . 3 titulaires anglais

  . 1 professeur d'éducation physique

  . Autres spécialistes

- Organisation scolaire: Regroupement selon les âges et les difficultés pédagogiques du niveau élémentaire

F- Le Centre d'Intégration scolaire:

- Population: Troubles graves d'apprentissage, dyslexie, dysorthographie

- Effectifs: 121 enfants

- Ententes C.E.C.M.: 20 enfants

- Moyenne d'âge: 13.8 entre 11 et 16 ans

- Personnel enseignant: Aucun renseignement précis

- Organisation scolaire: Regroupement selon les âges et les niveaux académiques des enfants

  Niveaux élémentaire 2e cycle et secondaire premier cycle

3.- Les services professionnels:

Le Ministère de l'Education offre aux institutions privées les services de professionnels en psychologie et en service social, étant donné la nature des difficultés présentées par les enfants. Le ratio pour l'engagement de psychologues est de 1 par 45 enfants et pour le service social, de 1 par 40 enfants. Tout autre professionnel est obtenu par le per capita de l'institution.

Nous vous présentons en tableau synoptique le type de service professionnel accessible à l'intérieur de chacun des centres.

A- Au Centre François-Michelle:

- Psychologie (2) •

  - Prise en charge . individuelle
    . de groupe
  - Rencontre de professeurs
  - Discussion de cas
  - Thérapie individuelle
  - Rencontre de parents
  - Modification de comportement

- Travail social (1) •

  - Prise en charge individuelle
  - Discussion de cas
  - Thérapie familiale
  - Rencontres de parents
  - "Dépannage" matériel

- Orthophonie (1) •

  - Rencontre individuelle
  - Depuis avril seulement, intervention auprès des professeurs

• postes professionnels

B- Le Centre académique Fournier:

- Psychologie (2) *
  - Prise en charge individuelle
  - Thérapie individuelle
  - Discussion de cas
- Travail social (2) *
  - Prise en charge individuelle
  - Rencontre des professeurs
  - Orientation des élèves à réintégrer
  - Thérapie familiale
  - Etc.

* postes professionnels

C- Le Centre de l'Enseignement Vivant:

- Psychologie (2) *
  - Prise en charge individuelle
  - Thérapie individuelle
  - Discussion de cas
  - Rencontre individuelle des professeurs
  - Rencontre de parents
  - Disponibilité auprès des professeurs et des groupes-classes

- Travail social (2) *
  - Prise en charge
  - Orientation
  - Thérapie familiale
  - Discussion de cas

* postes professionnels

D- La Clinique Pédagogique de Montréal:

- Psychologie (1) *
  - données non-disponibles
- Travail social (1) *
  - orientation des enfants

* 2 postes professionnels

E- L'école Vanguard:

- Psychologie (2) *
  - Prise en charge individuelle et de groupe
  - Discussion de cas
  - Observation dans la classe, discussion et intervention auprès des professeurs
  - Thérapie individuelle à court terme
  - Thérapie de groupe
  - Modification de comportement
- Travail social (1) *
  - Prise en charge individuelle
  - Discussion de cas
  - Orientation

* postes professionnels

F- Le Centre d'Intégration scolaire:

Nous savons qu'il y a 2 psychologues mais nous ne possédons aucun détail sur leurs fonctions.

4.- Caractéristiques particulières des centres:

Afin d'être plus complet dans la description des services en institutions privées, il nous est nécessaire de relever les caractéristiques inhérentes à certains centres et qui font ressortir leur identité propre:

A. L'intervention au Centre François-Michelle est principalement axée sur la socialisation des enfants par des activités de groupes (sorties, classe-verte, classe-neige, etc.). Le regroupement d'enfants "pré-psychotiques et psychotiques" constitue également une des particularités du centre.

B. Le Centre de l'Enseignement Vivant, de par l'organisation interne qu'il a su se donner, nous frappe particulièrement. L'entraide, l'esprit de collaboration, les contacts entre les professionnels et le personnel enseignant dénotent un réel dynamisme.

C. L'Ecole Vanguard est associée au "Learning Institute" de l'Université McGill. Le penseur de l'approche de cette école est Sam Rabinovitch (Etats-Unis) et il travaille en collaboration avec l'université.

La philosophie qui sous-tend cette approche est la suivante: la situation pédagogique permet de modifier les comportements "marginaux" des enfants. Toute intervention thérapeutique peut donc se faire par le biais de la pédagogie si celle-ci est adaptée à l'enfant et non l'enfant adapté aux méthodes. A l'école Vanguard, la routine de l'école veut que le travail de rééducation se fasse en classe et que les services professionnels s'intègrent à ce milieu de vie.

Le lien existant avec l'université a un impact sur l'organisation de l'école. Le "Learning Institute" délègue des personnes qui ont pour rôle d'observer en classe deux enfants. Les deux enfants sont choisis par le professeur, l'un étant celui avec lequel il considère avoir le mieux réussi dans son approche et l'autre, celui pour qui les démarches entreprises auprès de l'enfant s'avèrent un échec. Suite aux observations effectuées par le psychologue et le pédagogue du "Learning Institute", il y a discussion sur les méthodes d'approche du titulaire.

L'université fait également partie du comité d'admission des candidats pour l'école.

Etant donné la relation existant entre l'Université et Vanguard, les professeurs peuvent suivre une session d'étude de cinq (5) semaines durant l'été, session offerte par l'école à l'université même. Les ressources de l'école nous apparaissent professionnellement très solides.

D. Le Centre d'Intégration scolaire qui s'adresse principalement aux enfants ayant des troubles dyslexiques, dysorthographiques et de dyscalculie, était équipé d'une salle pour patins à roulettes afin "d'apprendre à l'enfant à se synchroniser dans son corps, à se latéraliser, etc." Un nombre imposant d'heures était accordé à cette activité au tout début du fonctionnement de cette école mais, par la suite, cette activité a pris moins d'ampleur.

5.- Analyse dynamique de la population

Il ressort de cette étude que les demandes d'admission d'élèves aux centres privés sont dues à des troubles graves d'apprentissage ou des retards académiques importants, associés à des troubles graves de comportement. Ces troubles peuvent provenir de causes différentes, telles: un faible potentiel intellectuel (débilité légère, lenteur intellectuelle, un retard massif de développement, des problèmes affectifs sérieux d'adaptation sociale ou de la personnalité.

Afin de mieux connaître la population des centres privés, le questionnaire (1) dûment complété (par les titulaires ou par les professionnels) nous donne une vue d'ensemble du comportement de l'enfant dans son vécu scolaire, ainsi que des objectifs poursuivis par l'institution auprès de chacun d'eux.

A) Regroupement possible

A l'aide d'une méthode comparative, nous sommes en mesure de regrouper la population en trois groupes distincts (2). Le premier groupe nous l'appellerons le groupe des réintégrés (par décision des institutions mêmes), soit 23.57%.

Ce groupe est formé d'enfants choisis par les institutions privées qui jugent que l'enfant est en mesure de réintégrer le système public dans les classes régulières ou dans les mesures de l'orthopédagogie existant à la C.E.C.M.

---

(1) Annexe 4.2

(2) Annexe 5.1 et 5.2

Le second groupe est celui des "réintégrables" c'est-à-dire: les enfants qui pourraient effectuer un retour vers une ressource C.E.C.M. Dans ces cas, l'institution ne donne pas un service de complémentarité puisque la mesure spéciale existe dans sa région d'origine. Mais pour ces élèves, les intervenants recommandent la poursuite de la scolarisation en centre privé à partir des conclusions de leur étude de cas locales. Nous estimons le pourcentage de cette clientèle à 25.12%.

Le second groupe vient de la comparaison des questionnaires du groupe I et des autres questionnaires. De plus, la sélection a été faite à partir de la mise en parallèle de cette clientèle avec celle des classes de l'orthopédagogie de la C.E.C.M. pour l'année 1978-79. Dans ce groupe, sont intégrés tous les enfants qui auraient à bénéficier de services professionnels externes à l'école tout comme c'est le cas à l'heure actuelle même en centre privé pour ces mêmes sujets.

Une des raisons qui nous amène à former ce deuxième groupe, c'est que la clientèle des institutions a été référée il y a déjà 3-4-5 ans dans la majorité des cas. Les services de l'orthopédagogie, à cette époque, étaient plus limités. Une nouvelle philosophie s'instaure graduellement depuis ce temps et aucune démarche d'analyse de la clientèle n'avait été faite depuis. De plus,les références en centre étaient décentralisées et aucun concensus n'était possible puisque chaque région administrative de la C.E.C.M. était autonome. Aucun portrait global des services et de la clientèle n'était possible.

Le troisième groupe est celui des non-réintégrables c'est-à-dire ceux qui doivent poursuivre leur scolarisation aux centres privés, le service n'existant pas à la C.E.C.M. Ce groupe constitue 51.25% de la clientèle étudiée.

Le troisième groupe comprend tous les enfants qui demandent des attentions particulières sur un ou plusieurs aspects dans le vécu scolaire quotidien. Les services requis à cette fin, la C.E.C.M. n'est pas en mesure de les offrir à l'heure actuelle: perturbations graves sur le plan de la personnalité, sur le plan social et/ou familial, aide thérapeutique individuelle, etc.

Cette clientèle regroupe 51% des enfants des institutions privées sous-ententes avec la C.E.C.M. En fait, ce qui nous manque pour ces enfants, ce sont des services spécialisés tout comme ceux existant dans les centres privés actuellement.

Le regroupement de ces élèves avec un titulaire spécialisé n'est certainement pas suffisant compte tenu des troubles graves qu'ils présentent et de l'absence de services appropriés à leurs besoins.

Si les ratios de 1/45 pour les services de psychologie et de 1/40 pour le travail social étaient applicables à cette clientèle C.E.C.M., nous aurions l'opportunité de créer une ressource originale qu'il faudrait définir plus à fond et l'articuler avec les services pédagogiques, dépassant ainsi en qualité ce qui est accessible aux enfants de notre territoire fréquentant les institutions privées.

De ce groupe d'enfants, il ressort des catégories facilement identifiables comme les 13-14 ans mésadaptés socio-affectifs. Les centres privés les gardent jusqu'à 14 ans pour ensuite les diriger vers le professionnel court où ils bénéficieront à l'intérieur d'un laps de temps relativement court d'un apprentissage pour un métier.

Les problèmes n'en demeurent pas moins les mêmes. Ils ne sont que remis dans un système public sans service professionnel particulier et en espérant qu'ils s'en sortent. Dans le meilleur des cas, si l'élève a profité de son séjour dans une institution, il est suffisamment fort pour s'adapter seul aux polyvalentes du système public.

Concernant le groupe des enfants qui cumulent des retards sévères d'apprentissage et qui ont un bon potentiel intellectuel, la plupart du temps ils ont développé des problèmes psychologiques et affectifs associés aux difficultés connues.

Quelques institutions sont une ressource à ce niveau mais elles réussissent difficilement à palier aux retards académiques. C'est la plus grande faiblesse pour plusieurs centres. Si nous réintégrons ces enfants tels qu'ils sont dans les mesures actuelles de la C.E.C.M., il s'agit presque d'une mise en situation d'échec.

Dans ce troisième groupe d'enfants, nous incluons tous ceux de 7-8-9 ans ayant des troubles d'apprentissage importants dûs à des raisons autres que l'adaptation scolaire et qui ont besoin d'un "milieu thérapeutique scolaire" que l'on ne retrouve pas dans une école régulière même lorsqu'il y a des services orthopédagogiques. Que l'on songe à ceux qui ont développé des traits psychotiques et qui ont besoin d'un milieu scolaire structuré sans pour autant devoir être marginalisé dans des centres de jour de type clinique.

Lorsque nous disons que les enfants sont non-réintégrables, nous tenons compte des structures actuelles à la C.E.C.M. et des services existants. Nous ne disons pas non plus que les services offerts par les institutions privées sont pour autant efficaces et judicieux.

B) Portrait des niveaux académiques

Suite aux rapports fournis par chacune des institutions, il nous est possible de faire une analyse de la situation pédagogique qui prévaut dans ces écoles.

L'annexe 6.1 présente la situation des apprentissages en français. L'écart au niveau du retard académique est vraiment marqué si nous comparons la moyenne des âges et le rendement académique que les professeurs nous ont remis pour chacun des enfants.

L'annexe 6.2 présente la situation en mathématiques. Les résultats sont tout aussi significatifs entre l'écart d'âge et le niveau d'acquisition.

Plusieurs réflexions peuvent surgir suite à l'observation systématique des résultats. En voici quelques-unes:

Lorsque l'enfant ayant des troubles d'apprentissage n'est pas aidé suffisamment tôt, sa situation d'échec scolaire ne permet-elle pas l'apparition de troubles de comportement?

Des retards académiques ne sont-ils pas imputables au fait que les enfants perturbés par des problèmes affectifs ou psychologiques ou de la personnalité ne reçoivent pas l'aide à laquelle ils auraient droit et sont laissés à eux-mêmes pendant trop longtemps, cumulant ainsi des échecs scolaires?

Peut-on supposer que l'institution privée de par son approche ne peut intervenir à la fois au niveau du problème d'apprentissage et des problèmes socio-affectifs?

Il est inquiétant de visualiser la marge qui existe entre l'âge et le niveau scolaire quand on songe aux effets que cela entraîne. Par exemple, l'enfant pour lequel le trouble de comportement s'est résorbé après un stage de 2-3 ans revient au secteur public. On lui retire son étiquette M.S.A. et on lui remet celle de T.G.A.

Il convient de se poser ici les bonnes questions!...

N'y aurait-il pas lieu d'individualiser davantage l'enseignement dans ces centres afin de donner le maximum de chance à ces jeunes de récupérer leur retard?

Cette prise de conscience devrait nous amener à réviser le mandat confié aux institutions privées ou encore à définir les ressources qu'une commission scolaire devrait mettre en place pour répondre aux besoins de ses élèves.

6.- Conclusions et recommandations:

Tenant compte des objectifs émis par le Ministère de l'Education dans "L'école Québécoise" sur le droit de l'enfant à l'éducation dans le système public et suite à l'étude de la population placée en institutions privées, il incombera à la commission scolaire la responsabilité de desservir adéquatement cette clientèle. Pour ce faire, des recommandations à court et à long terme sont proposées:

A) A court terme:

Qu'une personne prenne en charge tout le dossier "Institutions privées" afin qu'il y ait une suite à la démarche entreprise avec chacun des centres sur le vécu scolaire actuel des enfants.

Il conviendrait de centraliser tous les dossiers des enfants que les conseillers en orthopédagogie ne peuvent desservir à l'intérieur de leur région afin d'en poursuivre l'étude et de voir à l'orientation de chacun.

De plus, cette personne pourrait voir à la réinsertion des enfants considérés capables de réintégrer le secteur public dans les mesures scolaires déjà existantes.

Par le fait même, elle serait responsable de regrouper les catégories d'enfants non-desservis afin de permettre l'ouverture des ressources nécessaires selon le secteur de la ville d'où proviennent massivement les références.

B) A long terme:

Nous devons prévoir des centres spécialisés qui regrouperaient les enfants ayant besoin de services professionnels intensifs.

Ces centres offriraient tous les services professionnels tels que: psychologie, service social, psychoéducation, orthophonie, etc. de telle sorte que l'encadrement scolaire et professionnel serait complet dans un milieu de vie scolaire enrichissant, principalement pour les groupes d'enfants M.S.A. qui semblent les moins bien desservis dans les structures actuelles. Il est important de tenir compte que ce sont des centres thérapeutiques en milieu scolaire et l'accent doit être mis principalement sur ce thème afin de ne pas s'orienter vers un centre de jour de type hospitalier. Les objectifs en sont très différents.

Ces centres de jour C.E.C.M. devraient recevoir une population n'excédant pas 100 enfants afin de permettre à chacun de recevoir rapidement les services dont il a besoin d'une part, mais aussi dans le but de privilégier un contact positif avec un milieu-école autre que celui où il a emmagasiné des expériences négatives.

La durée du séjour pour un enfant M.S.A. pourrait être de un an et plus. Cependant, il faudrait une évaluation afin de voir l'efficacité et la valeur d'un tel séjour pour chacun des enfants.

L'approche pédagogique des centres de jour pourrait s'organiser en vue de répondre aux besoins individuels des élèves. Sous ce rapport, nous n'avons rien à envier aux institutions privées. C'est d'ailleurs la faiblesse que nous remarquons (1)Il s'agit de ne pas faire la même erreur.

Le travail d'équipe et de collaboration des services professionnels et pédagogiques est essentiel. Il serait donc important que le personnel soit trié sur le volet et qu'une disponibilité soit prévue pour des sessions organisées en fonction de l'apprentissage au travail d'équipe, et à l'enseignement individualisé.

(1) Annexe 6.1 et 6.2

Ce genre de ressources n'existe pas à l'heure actuelle à la C.E.C.M. et cela manque puisque ces enfants se retrouvent dans des institutions privées. Pour l'année 1979-80, la majorité des enfants référés en institutions privées et admis sont considérés comme troubles graves de comportement associés à des troubles d'apprentissage (1). Nous avons dû accepter l'orientation vers les centres étant donné que nos mesures étaient insuffisantes. Cependant, nous ne prétendons pas que les institutions répondent entièrement aux besoins des enfants mais ils reçoivent des services que nous n'avons pas.

En résumé:

Il existe des enfants que la C.E.C.M. ne dessert pas. Il nous manque des ressources et des effectifs professionnels. Il nous faut centraliser les dossiers afin de permettre des regroupements d'enfants aux bons endroits. Les centres privés qui reçoivent nos élèves n'ont pas la clé du succès. Ils ont du personnel disponible. En obtenant le personnel professionnel requis et en le conjuguant à notre expérience pédagogique, ceci nous amènera sûrement vers des services plus adéquats.

Enfin, nous pourrions ajouter que les sommes investies (2) valent peut-être la peine qu'on affecte ces argents à l'ouverture d'un Centre de Jour dont nous définirions nous-mêmes le modèle et l'approche.

---

(1) Annexe 7

(2) Annexe 8

Annexe 1

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL
THE MONTREAL CATHOLIC SCHOOL COMMISSION

SERVICE DE L'ADAPTATION

Montréal, le 8 janvier 1979

Mademoiselle Mireille Jobin,
Conseiller en orthopédagogie,
Service de l'Adaptation.

Objet: Institutions privées: analyse des clientèles de la C.E.C.M.

Mademoiselle,

Des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage du territoire de notre commission scolaire fréquentent des institutions privées avec qui nous concluons annuellement des ententes de services.

Pourriez-vous prendre les moyens nécessaires pour que, dans des délais raisonnables, tous ces élèves soient évalués par un membre de notre personnel et qu'un rapport nous soit communiqué sur chacun d'entre eux.

Une attention particulière devrait être apportée à ceux qui sont inscrits à ces institutions depuis plus d'un an.

Je suis certain que vous obtiendrez la collaboration de la direction de chacune des institutions lors de cette importante opération.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette demande.

Le directeur adjoint,

Arthur Dubé

AD/ec

Annexe 2

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL

Service des Etudes

Division des Services spéciaux

POLITIQUE A SUIVRE POUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE DES ELEVES EN INSTITUTIONS PRIVEES

1.- Objectif

La politique présente a pour but de déterminer les conditions qui permettront à la C.E.C.M. de rembourser les frais de scolarité des enfants inadaptés résidant sur son territoire et qui sont desservis par des institutions privées agréées et subventionnées par le Ministère de l'Education. Cette politique n'est valide que pour les institutions avec lesquelles la C.E.C.M. aura des ententes de services.

La liste des institutions privées éligibles à de telles ententes est publiée annuellement dans le "Bulletin officiel du Ministère de l'Education".

2.- Elèves placés dans les institutions avant le 30 septembre 1975

Pour l'année 1975-76, la C.E.C.M. versera à ces institutions privées les coûts de la scolarité pour les élèves de son territoire qui seront inscrits dans ces établissements. Sur présentation des pièces justificatives de leur inscription, la C.E.C.M. paiera les montants per capita reconnus pour chaque institution par le "Service général de l'Enseignement privé" du Ministère de l'Education.

3.- Elèves placés dans les institutions après le 30 septembre 1975

Principes: Les frais de scolarité seront remboursés lorsque la preuve sera faite que l'élève ne peut recevoir un enseignement répondant à ses besoins dans les services de la C.E.C.M.

. . .

4.- Conditions générales

a) l'institution doit être agréée par le Ministère de l'Education;

b) l'institution doit faire une demande d'entente à la C.E.C.M. et ce, avant le 30 avril de chaque année;

c) l'institution doit offrir des services complémentaires à ceux de la C.E.C.M.;

d) la clientèle desservie doit être du territoire de la C.E.C.M. et relever de la compétence d'une commission scolaire (cf annexe X du Décret tenant lieu de Convention collective des enseignants).

N.B.: Exceptionnellement, cette politique pourrait s'appliquer à certains enfants inscrits dans les établissements du Ministère des Affaires sociales qui ont des ententes de services avec la C.E.C.M.

Loi 22: La procédure en vigueur à la C.E.C.M. pour l'admission des élèves au réseau anglais en conformité avec la loi sur les langues officielles, s'applique également aux élèves inadaptés.

5.- Règles de fonctionnement

a) élève référé à une institution par le personnel de la C.E.C.M.

1.- le responsable régional de l'orthopédagogie décide qu'un élève devrait bénéficier de services orthopédagogiques autres que ceux offerts par la C.E.C.M., après consultation avec le(s) professionnel(s) des Services aux Etudiants de la région;

2.- cette décision est communiquée au conseiller en enfance inadaptée de la région 20, monsieur Marcel Planté, Centre administratif et à l'institution retenue;

3.- cette dernière (l'institution retenue) accepte ou refuse l'inscription de l'élève référé et fait connaître, par les formulaires appropriés, cette décision au conseiller en enfance inadaptée de la région 20, monsieur Marcel Planté et au responsable régional de l'orthopédagogie;

. . .

Dans le cas d'un refus, l'institution retourne également le dossier qu'on lui a fait parvenir au responsable régional de l'orthopédagogie;

4.- le sous-directeur de la Division des Services spéciaux, responsable de l'orthopédagogie, confirme par écrit l'inscription de l'enfant à l'institution.

b) <u>élève référé par une autre source: parents, hôpitaux, cliniques, etc.</u>

Dans le cas des élèves référés directement par des parents, des professionnels et des organismes autres que la C.E.C.M., l'institution doit fournir au responsable du Bureau de Psychologie de la région concernée, le dossier complet des élèves pour lesquels l'inscription est demandée. Le dossier doit contenir la synthèse des examens appropriés (examen médical, évaluation psychologique, etc.).

La tâche de la C.E.C.M. dans ce cas consistera à étudier le dossier de l'élève et à faire une recommandation sur la nécessité des services orthopédagogiques, en faisant connaître la disponibilité de ceux-ci à la C.E.C.M. ou la nécessité de recourir à des services externes.

La procédure de fonctionnement décrite antérieurement s'appliquerait ensuite intégralement.

7-6-76
AD/ec

Annexe 3.1

ANNEE SCOLAIRE 1978/1979

	C.E.C.M. N. d'ententes	N. ELEVES Total	C.E.C.M. N. d'élèves
1o- Centre Académique Fournier Inc.	33/50 (66%)	87	(38%)
2o- Centre d'Intégration Scolaire Inc.	21/51 (41%)	121	(17%)
3o- Centre de l'Enseignement Vivant Inc.	56/76 (74%)	84	(67%)
4o- Centre François Michelle Inc.	57/69 (83%)	74	(77%)
5o- Clinique Pédagogique de Montréal	9/16 (56%)	76	(12%)
6o- Ecole Peter Hall	287/515 (56%)	525	(55%)
7o- Ecole Vanguard Québec Ltée	22/62 (36%)	87	(25%)
8o- Miriam Home School	18/147 (12%)	152	(12%)
9o- Montreal Oral School for the Deaf Inc.	25/143 (17%)	159	(16%)

(1) document fourni par le M.A.S.

Annexe 3.2

Institutions privées

1. Objectifs:

   Donner tous les services possibles en milieu scolaire: classes réqulières, classes spéciales, écoles spéciales.

   Ceux non desservis ——→ M.A.S.

2. Pré-requis:

   On doit se donner toutes les ressources nécessaires: personnels diversifiés + locaux + équipement _ transport + encadrement, etc.

3. Analyse:

   1- réintégrer des élèves dans les structures actuelles: par décision:

      a) institution même

      b) C.E.C.M.

   2- profil des autres élèves (non-intégrables) ——→ débouche vers une détermination et une mise en place de nouveaux services.

   3- élèves non desservis à la fin ——→ orientés vers M.A.S.

4. Choix des parents entre: service public et institutions privées

. . ./2

Court terme (1-2 ans):

- continuer l'information aux institutions (nos ressources actuelles);
- réintégrer 50-60 élèves (sur 30-35 élèves: décision institution;

  (20-25 élèves: décision C.E.C.M.);
- faire l'analyse;
- déterminer les modèles de services;

  1. améliorer;
  2. créer.
- étude judicieuse des références pour septembre 1979.

1979-05-01
AD/ec

Nombre d'enfants dans les institutions privées sous-ententes avec la C.E.C.M. (1978-79)

Annexe 3.3

Institutions / Régions	Centre François-Michelle	Centre Académique Fournier	Centre Enseignement Vivant	Clinique pédagogique de Montréal	Ecole Vanguard	Centre Intégration scolaire	TOTAL
Centre	20	7	18	2	4	5	56
Nord	18	16	4	3	9	7	57
Est	10	8	27	3	1	4	53
Ouest	9	3	7	1	8	5	33
C.E.C.M.	57	34	56	9	22	21	199

Annnexe 4.1

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL

Service de l'Adaptation

Enfant référé(e) à une institution privée

I- Enfant - Renseignements généraux

Nom: Prénom:
Adresse: Téléphone:
Date de naissance: Code permanent:

II- Ecole

Ecole fréquentée l'an dernier:

Type de classe:

Degré:

III- Motifs de référence:

IV- Objectifs académiques de l'institution:

V- Objectifs de comportement:

VI- Services parapédagogiques de l'institution:

VII- Services parapédagogiques externes:

VIII- Autres:

1979-01-10
MC/ec

Annexe 4.2

BUREAU DE PSYCHOEDUCATION

REGION CENTRE

GRILLE D'OBSERVATION POUR LE DEPISTAGE DES ENFANTS SOUPCONNES DE MESADAPTATION SOCIO-AFFECTIVE

NOM: _____

DATE DE NAISSANCE: _____

CODE PERMANENT: _____

AIRESSE: _____

TELEPHONE: _____

ECOLE: _____

DEGRE: _____

NOM DU PROFESSEUR: _____

ENTREVUE FAITE PAR: _____

DATE: _____

BUREAU DE PSYCHOEDUCATION

REGION CENTRE

GRILLE D'OBSERVATION POUR LE DEPISTAGE DES ENFANTS SOUPCONNES DE MESADAPTATION SOCIO-AFFECTIVE

A- RELATION AVEC LES ADULTES

1. Il demande de l'attention individuelle de la part de l'adulte

oui ( ) ---------- un peu ( )
modérement ( )
beaucoup ( )

non ( )

Spécifier: _____

_____

2. Il communique avec l'adulte

oui ( ) ---------- un peu ( )
moderement ( )
beaucoup ( )

non ( )

Spécifier: (type de conversation) _____

_____

3. Il accepte un délai par rapport à ses demandes vis-à-vis de l'adulte

oui ( )

non ( )

Spécifier: _____

_____

4. Il a besoin d'être approuvé par l'adulte

oui ( ) ---------- un peu ( )
moderement ( )
beaucoup ( )

non ( )

Spécifier: _____

_____

5. Il agit de la même façon avec tous les adultes

oui ( )

non ( )

Spécifier: _____

_____

B- RELATION AVEC LES PAIRS

1. Il communique avec les pairs

oui ( ) ---------- verbalement ( )
physiquement ( )
par gestes ( )

non ( )

Spécifier: (ex: tiraillage - batailla - destruction - taquinerie etc....)

_____

_____

2. Ses sujets de conversation avec les pairs sont:

adéquats ( )

inadéquats ( )

Spécifier: _____

_____

3. Il a des amis

oui ( ) ---------- enfants calmes ( )
enfants agités ( )
enfants éveillés ( )

non ( )

Spécifier: _____

_____

4. Il s'organise durant ses temps libres

adéquatement ( ) ---- souvent ( )
de temps en temps ( )
rarement ( )

inadéquatement ( )

Spécifier: _____

_____

5. A la récréation:

il s'isole ( )
se bat ( )
agace les autres ( )
joue avec le groupe ( )
autres ( )

Spécifier: _____

_____

6. Son rôle dans le groupe est:

meneur ( ) rejeté ( )
bouffon ( ) isolé ( )

C- CONSIGNES ET PROCEDURES

1. Il s'absente:

rarement ( )
de temps en temps ( )
souvent ( )

Spécifier: _____

_____

2. Il est en retard:

rarement ( )
de temps en temps ( )
souvent ( )

3. Quand il arrive en classe, il fait ce qui est demandé

oui ( )
non ( )

Spécifier: _____

_____

4. Quand les consignes sont données, il se met au travail:

rapidement	( )	jamais de lui-même	( )
très lentement	( )	autres	( )

Spécifier: _____

_____

5. Dans l'organisation de son travail:

a) il accepte de suivre les démarches proposées	oui	( )
	non	( )
b) devant un objectif simple, il se débrouille seul	oui	( )
	non	( )
c) il s'arrête de travailler à temps	oui	( )
	non	( )
d) il présente des travaux convenables	oui	( )
	non	( )
e) il s'éparpille dans son espace	oui	( )
	non	( )

6. Lors des évolutions, il suit le groupe

oui ( )

non ( )

Spécifier: _____

_____

7. Dans les jeux il suit les règlements

oui ( )

non ( )

Spécifier: _____

_____

D- APPRENTISSAGE

1. Sa concentration via une tâche est:

très bonne ( )

bonne ( )

limitée ( )

Spécifier: _____

_____

2. Devant les erreurs ou les échecs:

il se décourage ( ) il détruit ( )

il accepte de reprendre ( ) il ne réagit pas ( )

autres - ( )

Spécifier: _____

_____

3. Il fait preuve de motivation

un peu ( )

modérement ( )

beaucoup ( )

Spécifier: _____

_____

4. Son rythme d'apprentissage est:

lent ( )

dans la moyenne ( )

rapide ( )

Spécifier: _____

_____

5. Il fait ses devoirs:

régulièrement ( ) rarement ( )

de temps en temps ( )

6. Il a des centres d'intérêt

oui ( )

non ( )

Spécifier: _____

_____

7. Spécifier le niveau pédagogique de l'enfant en français et en maths.

_____

_____

E- REMARQUES GENERALES:

MILIEU FAMILIAL

1. L'enfant habite avec:

son père ( )

sa mère ( )

les deux parents ( )

autre ( )

Spécifier: _____

_____

2. Nombre d'enfants dans la famille ( )

Spécifier: _____

_____

3. Rang de l'enfant dans la famille ( )

Spécifier: _____

_____

4. Les parents sont au courant du problème de l'enfant:

oui ( )

non ( )

Spécifier: _____

_____

5. Des moyens ont été entrepris conjointement avec la famille:

oui ( )

non ( )

Spécifier: _____

_____

Les parents acceptent de collaborer:

oui ( )

non ( )

Spécifier: _____

AUTRES DEMARCHES

1. Le professeur a entrepris des démarches pour aider l'enfant

   oui ( )

   non ( )

Spécifier: _____

_____

_____

2. Le professeur a consulté

   Le directeur ( )

   Les services internes ( )

   Les services externes ( )

Spécifier: _____

_____

_____

_____

_____

REMARQUES GENERALES

(antécédants scolaires s'il y a lieu)

Annexe 5.1

I Enfants à réintégrer à la C.E.C.M. pour 1979-80

	Est	Ouest	Nord	Centre	TOTAL
N. élèves	9	5	18	16	48
%	4.5	2.5	9.04	7.53	23.57

II Enfants réintégrables en 1979-80

	Est	Ouest	Nord	Centre	TOTAL
N. élèves	8	7	17	19	51
%	4.02	3.51	8.54	9.04	25.11

III Enfants non-réintégrables en 1979-80

	Est	Ouest	Nord	Centre	TOTAL
N. élèves	36	21	23	22	102
%	18.09	10.55	11.55	11.05	51.24

IV Total d'enfants par région administrative C.E.C.M.

	Est	Ouest	Nord	Centre	TOTAL
N. élèves	53	33	58	56	200
%	26.6	16.5	29.14	27.6	98.31

Annexe 5.2

Statistiques

1.- Enfants réintégrés par les centres

Régions / Institutions	Est	Ouest	Centre	Nord	TOTAL
Frs-Michèle	3	1	3	5	12
Acad. Fournier	0	2	2	5	9
Clinique Péd.	1	1	2	2	6
Vanguard	0	0	0	1	1
Int. scolaire	2	1	3	4	10
Ens. vivant	3	0	6	1	10
TOTAL	9	5	16	18	48

2.- Enfants intégrables

Régions / Institutions	Est	Ouest	Centre	Nord	TOTAL
Frs-Michèle	1	3	9	8	21
Acad. Fournier	1	0	4	4	9
Clinique Péd.	2	0	0	1	3
Vanguard	0	0	0	1	1
Int. scolaire	2	4	2	3	11
Ens. vivant	2	0	4	0	6
TOTAL	8	7	19	17	51

Annexe 5.2

3.- Enfants non-intégrables

Régions / Institutions	Est	Ouest	Centre	Nord	TOTAL
Frs-Michèle	6	5	8	5	24
Acad. Fournier	7	1	2	8	18
Clinique Péd.	0	0	0	0	0
Vanguard	1	8	4	7	20
Int. scolaire	0	0	0	0	0
Ens. vivant	22	7	8	3	40
TOTAL	36	21	22	23	102

Tableau des degrés académiques: Français

Annexe 5.1

Institutions	François-Michelle					Académie Fournier					Enseignement Vivant					Clinique Pédagogique					Vanguard					Intégration Scolaire				
Ecart-âges	16-6					14-8					14-9					14-12					14-8					16-11				
Régions	C	N	E	O	$\bar{X}$	C	N	E	O	$\bar{X}$	C	N	E	O	$\bar{X}$	C	N	E	O	$\bar{X}$	C	N	E	O	$\bar{X}$	C	N	E	O	$\bar{X}$
N	21	18	10	9	58	7	16	8	3	34	18	4	27	7	56	2	3	3	1	9	4	9	1	8	22	5	7	4	5	21
Niveaux pédagogiques 6																														
5																												4.5		
4									3.75		3.5					4	4									3.5			3.5	3.75
3						2.5	2.5					3.25	2.5	2.75	3.13				3.25	3.25							2.25			
2										2.13						2						2.0		1.5						
1	0.75	1	1	0.6	1			1.25													1		0.5		1.25				

Tableau des degrés académiques: Mathématiques

Annexe 2.2

Institutions	François-Michelle					Académie Fournier					Enseignement Vivant					Clinique Pédagogique					Vanguard					Intégration Scolaire				
Ecart-âges	16-6					14-8					14-9					14-12					14-8					16-11				
Régions	C	N	E	O	$\bar{X}$	C	N	E	O	$\bar{X}$	C	N	E	O	$\bar{X}$	C	N	E	O	$\bar{X}$	C	N	E	O	$\bar{X}$	C	N	E	O	$\bar{X}$
N	21	18	10	9	58	7	16	8	3	34	18	4	27	7	56	2	3	3	1	9	4	9	1	8	22	5	7	4	5	21
Niveaux pédagogiques 6																														
5																	4.50	4.50										5.25		
4									3.50		3.50									3.75						4.13			4	4.25
3						3.25						3.25		3	3.13	2.50			3.25			2.75					2.75			
2							2.50			2.50			2.50											1.75	1.50					
1		1.25	1.13		1			1.25													1.25								
	0.75			0.75																			0.50						

Annexe 7

Références, par région, en institutions privées 1979-80

	Nord	Ouest	Centre	Est	TOTAL
François-Michelle		1	2		3
Vanguard	1	3	1		5
Enseignement vivant	1	5	3	7	16
Centre Acad. Fournier		1			1
Centre Int. scolaire	2				2
Clinique pédagogique	-	-	-	-	-
TOTAL	4	10	6	7	27

1979-10-29
MJ/ec

Annexe 8

SYNTHESE DES REFERENCES EN INSTITUTIONS PRIVEES

	Elèves Territoire C.E.C.M. 78 - 79	Financement 78 - 79	Renouv. Ententes	Nouv. Admissions	per capita	TOTAL	Eleves Terr. C.E.C.M. 79 - 80	Financement	Renouv.	Nouv. Admissions	Coût per capita	TOTAL
FRANCOIS-MICHELLE	59	57	45	12	$ 5450.	310,650	48	48	45	3	$ 5838.	$280,224.
VANGUARD	22	22	10	12	$ 3212	70,664	26	26	21	5	$ 3481.	$ 90,506.
ENS. VIVANT	67	53	42	11	$ 5425.	287,525	74	62	46	16	$ 5824.	$361,088.
ACAD. FOURNIER	34	25	16	9	$ 5377.	134,425	55	27	26	1	$5747.	$155,169.
INT. SCOLAIRE	31	20	15	5	$ 3529.	70,580	28	16	14	2	$ 3810.	$ 60,960.
CLINIQUE PEDAGOG. DE MONTREAL	9	9	6	3	$ 4969.	44,721	3	3	3	-	$ 5346.	$ 16,038.
	222	186	134	52	-	918,565	234	182	155	27	-	963,985.